

# **COMPTES SEMESTRIELS**

**30 JUIN 2023**

**ORES ASSETS**

## Bilan ORES Assets au 30.06.2023

| ACTIF  | 30/06/2023              | 31/12/2022              | Evolution             |
|--|-------------------------|-------------------------|-----------------------|
| <b>FRAIS D'ETABLISSEMENT</b>                                   | <b>0,00</b>             | <b>0,00</b>             | <b>0,00</b>           |
| <b>ACTIFS IMMOBILISÉS</b>                                      | <b>4.068.509.616,11</b> | <b>4.011.156.747,45</b> | <b>57.352.868,66</b>  |
| <b>Immobilisations incorporelles</b>                           | <b>60.272.795,43</b>    | <b>57.495.836,57</b>    | <b>2.776.958,86</b>   |
| <b>Immobilisations corporelles</b>                             | <b>3.996.669.867,79</b> | <b>3.942.086.997,99</b> | <b>54.582.869,80</b>  |
| Terrains et constructions                                      | 132.323.888,77          | 133.452.061,26          | -1.128.172,49         |
| Installations, machines et outillage                           | 3.830.339.413,46        | 3.772.295.916,55        | 58.043.496,91         |
| Mobilier et matériel roulant                                   | 32.892.441,45           | 35.199.146,95           | -2.306.705,50         |
| Autres immobilisations corporelles                             | 1.114.124,11            | 1.139.873,23            | -25.749,12            |
| <b>Immobilisations financières</b>                             | <b>11.566.952,89</b>    | <b>11.573.912,89</b>    | <b>-6.960,00</b>      |
| Entreprises liées  | 479.508,00              | 479.508,00              | 0,00                  |
| <i>Participations</i>  | <i>479.508,00</i>       | <i>479.508,00</i>       | <i>0,00</i>           |
| <i>Créances</i>  | <i>0,00</i>             | <i>0,00</i>             | <i>0,00</i>           |
| Entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation | 10.989.617,24           | 10.989.617,24           | 0,00                  |
| <i>Participations</i>  | <i>3.100,00</i>         | <i>3.100,00</i>         | <i>0,00</i>           |
| <i>Créances</i>  | <i>10.986.517,24</i>    | <i>10.986.517,24</i>    | <i>0,00</i>           |
| Autres immobilisations financières                             | 97.827,65               | 104.787,65              | -6.960,00             |
| <i>Actions et parts</i>  | <i>16.891,92</i>        | <i>16.891,92</i>        | <i>0,00</i>           |
| <i>Créances et cautionnements en numéraire</i>                 | <i>80.935,73</i>        | <i>87.895,73</i>        | <i>-6.960,00</i>      |
| <b>ACTIFS CIRCULANTS</b>                                       | <b>557.783.708,86</b>   | <b>542.765.325,44</b>   | <b>15.018.383,42</b>  |
| <b>Créances à plus d'un an</b>                                 | <b>7.677.040,01</b>     | <b>7.295.022,48</b>     | <b>382.017,53</b>     |
| Créances commerciales  | 3.532.963,69            | 3.150.946,16            | 382.017,53            |
| Autres créances  | 4.144.076,32            | 4.144.076,32            | 0,00                  |
| <b>Stocks et commandes en cours d'exécution</b>                | <b>12.681.668,17</b>    | <b>11.542.174,11</b>    | <b>1.139.494,06</b>   |
| Commandes en cours d'exécution                                 | 12.681.668,17           | 11.542.174,11           | 1.139.494,06          |
| <b>Créances à un an au plus</b>                                | <b>357.195.946,89</b>   | <b>377.069.783,03</b>   | <b>-19.873.836,14</b> |
| Créances commerciales  | 154.113.923,90          | 131.853.312,05          | 22.260.611,85         |
| Autres créances  | 203.082.022,99          | 245.216.470,98          | -42.134.447,99        |
| <b>Placements de trésorerie</b>                                | <b>0,00</b>             | <b>0,00</b>             | <b>0,00</b>           |
| <b>Valeurs disponibles</b>                                     | <b>336.780,95</b>       | <b>222.632,99</b>       | <b>114.147,96</b>     |
| <b>Comptes de régularisation</b>                               | <b>179.892.272,84</b>   | <b>146.635.712,83</b>   | <b>33.256.560,01</b>  |
| <b>TOTAL DE L'ACTIF</b>  | <b>4.626.293.324,97</b> | <b>4.553.922.072,89</b> | <b>72.371.252,08</b>  |

| PASSIF                                       | 30/06/2023              | 31/12/2022              | Evolution             |
|--|-------------------------|-------------------------|-----------------------|
| <b>CAPITAUX PROPRES</b>                      | <b>1.973.163.924,06</b> | <b>1.917.311.824,57</b> | <b>55.852.099,49</b>  |
| <b>Apport</b>                                | <b>867.463.816,03</b>   | <b>867.463.816,03</b>   | <b>0,00</b>           |
| Disponibles                                  | 866.931.233,33          | 866.931.233,33          | 0,00                  |
| Indisponibles                                | 532.582,70              | 532.582,70              | 0,00                  |
| <b>Plus-values de réévaluation</b>           | <b>439.994.197,13</b>   | <b>450.378.584,95</b>   | <b>-10.384.387,82</b> |
| <b>Réserves</b>                              | <b>609.853.811,41</b>   | <b>599.469.423,59</b>   | <b>10.384.387,82</b>  |
| Réserves indisponibles                       | 340.672.748,17          | 330.288.360,35          | 10.384.387,82         |
| <i>Réserves statutairement indisponibles</i> | <i>340.672.748,17</i>   | <i>330.288.360,35</i>   | <i>10.384.387,82</i>  |
| Réserves immunisées                          | 5.098.310,00            | 5.945.590,00            | -847.280,00           |
| Réserves disponibles                         | 264.082.753,24          | 263.235.473,24          | 847.280,00            |
| <b>Résultat de la période</b>                | <b>55.852.099,49</b>    | <b>0,00</b>             | <b>55.852.099,49</b>  |
| <b>PROVISIONS ET IMPOTS DIFFERES</b>         | <b>34.618.227,50</b>    | <b>60.451.821,90</b>    | <b>-25.833.594,40</b> |
| <b>Provisions pour risques et charges</b>    | <b>34.618.227,50</b>    | <b>60.451.821,90</b>    | <b>-25.833.594,40</b> |
| Obligations environnementales                | 3.619.418,01            | 3.619.418,01            | 0,00                  |
| Autres risques et charges                    | 30.998.809,49           | 56.832.403,89           | -25.833.594,40        |
| <b>Impôts différés</b>                       | <b>0,00</b>             | <b>0,00</b>             | <b>0,00</b>           |
| <b>DETTES</b>                                | <b>2.618.511.173,41</b> | <b>2.576.158.426,42</b> | <b>42.352.746,99</b>  |
| <b>Dettes à plus d'un an</b>                 | <b>2.080.503.081,60</b> | <b>2.080.509.081,72</b> | <b>-6.000,12</b>      |
| Dettes financières                           | 2.077.782.501,60        | 2.077.782.501,72        | -0,12                 |
| <i>Etablissements de crédit</i>              | <i>299.024.751,70</i>   | <i>299.024.751,82</i>   | <i>-0,12</i>          |
| <i>Autres emprunts</i>                       | <i>1.778.757.749,90</i> | <i>1.778.757.749,90</i> | <i>0,00</i>           |
| Autres dettes                                | 2.720.580,00            | 2.726.580,00            | -6.000,00             |
| <b>Dettes à un an au plus</b>                | <b>488.982.792,53</b>   | <b>413.768.236,31</b>   | <b>75.214.556,22</b>  |
| Dettes à plus d'un an échéant dans l'année   | 139.545.743,33          | 140.270.743,21          | -724.999,88           |
| Dettes commerciales                          | 159.413.194,06          | 104.365.933,09          | 55.047.260,97         |
| <i>Fournisseurs</i>                          | <i>159.413.194,06</i>   | <i>104.365.933,09</i>   | <i>55.047.260,97</i>  |
| Acomptes reçus sur commandes                 | 86.478.688,87           | 77.271.443,65           | 9.207.245,22          |
| Dettes fiscales, salariales et sociales      | 3.577.090,96            | 17.775.125,34           | -14.198.034,38        |
| <i>Impôts</i>                                | <i>3.577.090,96</i>     | <i>17.775.125,34</i>    | <i>-14.198.034,38</i> |
| Autres dettes                                | 99.968.075,31           | 74.084.991,02           | 25.883.084,29         |
| <b>Comptes de régularisation</b>             | <b>49.025.299,28</b>    | <b>81.881.108,39</b>    | <b>-32.855.809,11</b> |
| <b>TOTAL DU PASSIF</b>                       | <b>4.626.293.324,97</b> | <b>4.553.922.072,89</b> | <b>72.371.252,08</b>  |

## Compte de résultats ORES Assets au 30.06.2023

|   | 30/06/2023             | 30/06/2022             | Ecart                 |
|---|------------------------|------------------------|-----------------------|
| <b>Ventes et prestations</b>  | <b>614.344.411,84</b>  | <b>603.395.719,00</b>  | <b>10.948.692,84</b>  |
| Chiffre d'affaires  | 581.563.357,87         | 566.518.640,29         | 15.044.717,58         |
| En-cours de fabrication, produits finis et commandes en cours d'exécution :<br>augmentation (réduction)                   | 1.139.494,06           | 203.045,41             | 936.448,65            |
| Autres produits d'exploitation  | 31.641.559,91          | 36.674.033,30          | -5.032.473,39         |
| <b>Coût des ventes et des prestations</b>   | <b>-533.625.527,75</b> | <b>-475.721.754,37</b> | <b>-57.903.773,38</b> |
| Approvisionnements et marchandises  | -41.518.184,40         | -24.590.891,27         | -16.927.293,13        |
| <i>Achats</i>   | <i>-41.518.184,40</i>  | <i>-24.590.891,27</i>  | <i>-16.927.293,13</i> |
| Services et bien divers   | -411.196.401,17        | -341.824.407,93        | -69.371.993,24        |
| Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations<br>incorporelles et corporelles     | -84.468.494,54         | -83.523.209,56         | -945.284,98           |
| Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances<br>commerciales: dotations (reprises) | -849.455,29            | 5.075.837,06           | -5.925.292,35         |
| Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises)  | 25.833.594,40          | -29.410,34             | 25.863.004,74         |
| Autres charges d'exploitation   | -21.426.586,75         | -30.829.672,33         | 9.403.085,58          |
| <b>Bénéfice (Perte) d'exploitation</b>  | <b>80.718.884,09</b>   | <b>127.673.964,63</b>  | <b>-46.955.080,54</b> |
| <b>Produits financiers</b>  | <b>2.104.495,71</b>    | <b>206.533,52</b>      | <b>1.897.962,19</b>   |
| Produits financiers récurrents  | 2.104.495,71           | 206.533,52             | 1.897.962,19          |
| <i>Produits des actifs circulants</i>   | <i>316.080,39</i>      | <i>154.479,20</i>      | <i>161.601,19</i>     |
| <i>Autres produits financiers</i>   | <i>1.788.415,32</i>    | <i>52.054,32</i>       | <i>1.736.361,00</i>   |
| <b>Charges financières</b>  | <b>-14.753.683,04</b>  | <b>-11.671.572,42</b>  | <b>-3.082.110,62</b>  |
| Charges financières récurrentes   | -14.753.683,04         | -11.671.572,42         | -3.082.110,62         |
| <i>Charges des dettes</i>   | <i>-14.743.536,13</i>  | <i>-11.644.816,81</i>  | <i>-3.098.719,32</i>  |
| <i>Autres charges financières</i>   | <i>-10.146,91</i>      | <i>-26.755,61</i>      | <i>16.608,70</i>      |
| <b>Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts</b>  | <b>68.069.696,76</b>   | <b>116.208.925,73</b>  | <b>-48.139.228,97</b> |
| <b>Impôts sur le résultat</b>   | <b>-12.217.597,27</b>  | <b>-31.617.931,98</b>  | <b>19.400.334,71</b>  |
| Impôts  | -12.713.722,27         | -31.617.931,98         | 18.904.209,71         |
| Régularisations d'impôts et reprises de provisions fiscales   | 496.125,00             | 0,00                   | 496.125,00            |
| <b>Mouvements sur réserves immunisées</b>   | <b>0,00</b>            | <b>0,00</b>            | <b>0,00</b>           |
| <b>Bénéfice (Perte) de l'exercice</b>   | <b>55.852.099,49</b>   | <b>84.590.993,75</b>   | <b>-28.738.894,26</b> |

## **COMMENTAIRES DES ÉVÈNEMENTS DU GROUPE ORES DU PREMIER SEMESTRE 2023**

Tout au long du 1<sup>er</sup> semestre 2023, ORES a poursuivi sa mission « faciliter l'énergie, faciliter la vie » telle que présentée dans son plan stratégique 2021-2023. L'entreprise mène ses activités d'exploitation quotidienne de réseaux de distribution d'électricité, de gaz naturel et d'éclairage public communal, ainsi que les dépannages et réparations nécessaires au fonctionnement de ces réseaux : ce fut le cas par exemple à Namur où ses équipes, dans le contexte de la rénovation du quartier de la gare, ont procédé à d'importants travaux de modernisation et de renforcement des réseaux de distribution, ou encore à Ath où elles ont planifié et réalisé les opérations de réparation des dommages causés aux lignes électriques et canalisations de gaz suite à l'endommagement de la passerelle surplombant la Dendre au niveau du Quai de l'Entrepôt.

D'un point de vue réglementaire, les cinq premiers mois de 2023 ont permis à la CWaPE d'arrêter ses méthodologies tarifaires pour, d'une part, la période tarifaire 2024 et, d'autre part, la période tarifaire 2025-2029.

En ce qui concerne l'année 2024, comme évoqué dans le rapport annuel de l'exercice 2022, elle constitue une année de transition entre deux périodes réglementaires de cinq ans (2019-2023 et 2025-2029) et s'inscrit dans la continuité de la méthodologie tarifaire 2019-2023. La méthodologie relative à cette année a été publiée par la CWaPE le 14 avril 2023 après la tenue d'une concertation avec les GRD et d'une consultation publique du 3 février 2023 au 3 mars 2023. Le revenu autorisé de l'année 2024 correspondra au revenu autorisé de l'année 2023, avec introduction d'une correction ex-post du facteur d'inflation. De nouvelles propositions tarifaires doivent être déposées : elles tiendront compte, non seulement, des nouvelles hypothèses de volumes et de puissance, mais aussi de la mise en œuvre de la péréquation des tarifs périodiques d'ORES Assets (les tarifs pour les services de la distribution seront ainsi appliqués aux clients de la même manière sur tout le territoire desservi par ORES Assets). En ce qui concerne les tarifs non périodiques, l'objectif est qu'ils soient – en tout cas pour ceux qui sont les plus souvent appliqués – harmonisés et uniformisés en Wallonie en vue d'être identiques pour tous les GRD wallons.

La méthodologie tarifaire 2025-2029 a quant à elle été publiée le 1<sup>er</sup> juin 2023. Pour rappel, à la fin octobre 2022, afin d'octroyer à toutes les parties impliquées le temps nécessaire à un processus de concertation de qualité, la CWaPE a postposé d'un an la publication de la méthodologie tarifaire 2024-2028 initialement prévue le 1<sup>er</sup> novembre 2022, ce qui a de facto reporté la nouvelle période tarifaire d'un an. Préalablement au 1<sup>er</sup> juin 2023, des réunions de concertation ont donc eu lieu entre le régulateur et les GRD pour aborder certains éléments de cette nouvelle méthodologie tarifaire 2025-2029, principalement une partie des règles de détermination des revenus autorisés (les budgets) ainsi que des principes de la structure tarifaire (qui permettront de déterminer les tarifs périodiques et non périodiques).

En février 2023, l'attention des équipes d'ORES a notamment été portée sur les difficultés de transmission des index qui impactent une partie du marché notamment depuis la mise en service de la plate-forme fédérale d'échange de données. Quelques milliers de clients d'ORES ont ainsi été confrontés à des blocages, par exemple en cas de changement de fournisseur, ou à des retards dans la réception de leurs factures d'énergie. Un groupe de travail interne a été constitué afin non seulement de trouver des solutions aux problèmes rencontrés, mais aussi de communiquer en toute transparence vers les clients impactés. Ce groupe travaille en étroite collaboration avec les autres GRD et les fournisseurs.

À partir du printemps 2023, ce sont les problèmes de surtension sur le réseau de distribution électrique découlant notamment de la forte augmentation du nombre d'installations de panneaux photovoltaïques raccordées à ce réseau, qui ont aussi fait l'objet d'une attention particulière. Localement, les jours de beau temps, l'injection simultanée de quantités importantes d'électricité sans consommation synchrone peut conduire à des phénomènes de surtension sur le réseau, qui sont susceptibles de provoquer le décrochage des onduleurs des unités de production renouvelable concernées et donc d'impacter leur capacité de production. Des équipes administratives et techniques ont été sollicitées pour analyser les problèmes, assurer le suivi des plaintes des clients et apporter des solutions. A la fin du 1<sup>er</sup> trimestre 2023, des rencontres ont été organisées sur l'ensemble du territoire wallon desservi par ORES avec des sociétés d'installateurs de panneaux photovoltaïques afin d'évoquer ces problèmes de surtension et d'onduleurs qui déclenchent, mais aussi en vue de leur présenter les avantages des nouveaux compteurs communicants. C'est également à cette période que la cellule des « account managers » d'ORES a été renforcée afin de mieux accompagner les moyennes et grandes entreprises dans le contexte de la transition énergétique.

Au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2023, ORES a mis à disposition de ses clients de nouvelles fonctionnalités sur son site internet. Depuis février, l'espace client « myORES » est ainsi disponible et permet en quelques clics aux clients détenteurs d'un compteur communicant d'accéder à leurs données de consommation. Depuis mars, les clients équipés d'une borne résidentielle pour recharger leur véhicule électrique peuvent quant à eux remplir leur obligation légale de déclaration de mise en service de leur borne sur le site ores.be. Depuis mai, les clients concernés par des soucis liés à leurs capacités de production renouvelable évoqués ci-dessus sont invités à signaler en ligne les problèmes qu'ils rencontrent. Par ailleurs, le remplacement de l'écosystème de centre de contact utilisé par le personnel de support clientèle, tout comme par les équipes du centre de contact Connexio, s'est concrétisé à la fin du 1<sup>er</sup> semestre 2023.

Fin juin 2023, deux mesures temporaires et exceptionnelles prises par le Parlement wallon et le Gouvernement fédéral pour aider les consommateurs suite à la hausse des prix de l'énergie ont pris fin, avec un impact à la baisse sur le nombre de clients pouvant être fournis par ORES au tarif social. Depuis le 23 juin 2023, les clients ne peuvent plus se voir octroyer le statut de client protégé conjoncturel et les consommateurs qui ont obtenu ce statut avant cette date pourront encore bénéficier du tarif social pour une durée d'un an à partir de la date d'octroi. Le 30 juin 2023 a marqué la fin de l'élargissement du tarif social aux personnes qui bénéficient de l'intervention majorée (BIM).

La période d'extinction de l'éclairage public communal qui avait été activée en 2022 dans de nombreuses communes pour faire face à la crise énergétique devait prendre fin en mars 2023. ORES a proposé aux communes desservies trois options pour l'avenir : un fonctionnement standard, l'extinction toutes les nuits ou une extinction limitée du lundi au vendredi. Les communes se sont prononcées et les équipes d'ORES sont chargées de prendre les mesures techniques éventuellement nécessaires pour répondre à leurs souhaits. C'est également en mars 2023 que le Gouvernement wallon a mis en place le cadre légal qui encadrera à l'avenir les nouvelles communautés d'énergie renouvelable.

En mars 2023, après plusieurs semaines de mouvements sociaux, les représentants de la direction d'ORES et des organisations syndicales ont trouvé un accord afin de revaloriser les fonctions techniques au sein de l'organisation. Par ailleurs au cours du 1<sup>er</sup> semestre, plusieurs journées spécifiques de recrutement de techniciens, baptisées « Technidays », ont été organisées afin de faire

face à la pénurie de main-d'œuvre qualifiée sur le marché du travail. Elles ont permis le recrutement de plus d'une trentaine de nouveaux collègues. Enfin, il faut signaler qu'ORES a été certifiée « Top Employer » pour la deuxième année consécutive.

À la fin du 1<sup>er</sup> semestre 2023, une transaction a été conclue entre la Région wallonne et ORES Assets en ce qui concerne le litige qui opposait ces deux parties au sujet des dossiers historiques dits « de déplacement d'installations ».

Les effets du conflit qui a débuté en Ukraine en février 2022 ont encore de multiples conséquences pour ORES, notamment financières. Évoquons par exemple l'accroissement des charges liées au prix de l'énergie pour l'année 2023, et plus particulièrement pour l'électricité achetée par l'entreprise pour couvrir les pertes en réseau, la fourniture des clients ou encore ses besoins propres. Conformément au marché public conclu pour cet achat, le prix a été fixé au cours de l'année 2022 lorsque les cours sur le marché étaient les plus élevés. Bien que l'évolution de l'inflation au 1<sup>er</sup> semestre 2023 soit demeurée inférieure à celle constatée fin 2022 et début 2023, les équipes d'ORES restent très attentives à cet aspect car l'inflation est encore supérieure au facteur d'indexation prévu dans la méthodologie tarifaire 2019-2023 pour déterminer les charges contrôlables et figé pour la durée de la période tarifaire actuelle.

Les réalisations et efforts évoqués ci-dessus cadrent avec les cinq axes du plan stratégique de l'entreprise et encore plus spécifiquement trois d'entre eux : « Le client au cœur de notre activité », « ORES en tant qu'accélérateur de la transition énergétique » et « Des tarifs compétitifs pour les différents clients d'ORES ».

## **RÉSULTATS ANALYTIQUES**

### **Remarque générale concernant les résultats des activités « Gestion réseaux » pour le premier semestre 2023**

Les comptes d'ORES Assets au 30 juin 2023 ont été établis sur base des règles d'évaluation arrêtées fin 2022 et annexées aux comptes annuels publiés à la Banque Nationale de Belgique.

La REMCI (*Rémunération Equitable Moyenne des Capitaux Investis*) s'élève, pour ORES Assets, à 52.622 k€ fin juin 2023 contre 51.716 k€ fin juin 2022 (+906 k€).

Globalement, un actif réglementaire de 135.580 k€ a été comptabilisé à fin juin 2023 tous fluides confondus. Notons que la situation existante à fin juin 2023 ne présage en rien de celle qui prévaudra en fin d'exercice 2023.

Sur la base de la méthodologie tarifaire 2019-2023, la CWaPE a déterminé les montants à récupérer au cours des exercices 2019 à 2023 en ce qui concerne les soldes des créances et des dettes années 2008 à 2016, de manière à avoir totalement apuré ces soldes au terme de la période tarifaire. Le solde des années 2008 à 2014 a été récupéré à raison de 25% par an entre 2019 et 2022. Quant au solde des années 2015 et 2016, il est récupéré à un rythme permettant de lisser les évolutions tarifaires sur les exercices 2019 à 2023. Enfin, suite aux décisions adoptées par la CWaPE sur les soldes relatifs aux années 2017, 2018 et

2019, ils ont été affectés sur l'année 2023 comme suit : pour l'électricité, à 40% (contre 20% en 2022) et pour le gaz, tout avait été affecté en 2022.

Ainsi, durant le premier semestre 2023, en électricité, un montant de 16.497 k€ (y inclus le solde de transport 2021) a été récupéré tandis qu'en gaz, quelques 246 k€ ont été restitué".

A fin juin 2023, après comptabilisation des actifs / passifs régulatoires du 1<sup>er</sup> semestre 2023, le cumul des actifs et passifs régulatoires (y inclus les soldes de transport) tous fluides des exercices 2015 à juin 2023 est de 120.593 k€.

L'évolution à la hausse significative des actifs régulatoires notamment en électricité vient entre autres compenser des volumes facturés plus faibles en 2023 par rapport à juin 2022 (-12,60% en électricité et -20,50% en gaz). Une seconde raison de cette augmentation réside dans la forte hausse des achats de pertes en réseau constatée durant le premier semestre 2023 suite à un prix d'achat de l'électricité qui a explosé en 2023 (+575%) et dont une partie est à charge des tarifs.



## ÉVOLUTIONS BILANTAIRES

Le total bilantaire s'élève à 4.626.293 k€ à fin juin 2023 contre 4.553.922 k€ au 31 décembre 2022.

### a) Actif

Les immobilisations incorporelles concernent principalement des dépenses en matière de projets informatiques. Elles sont amorties au taux de 10% pour les acquisitions enregistrées depuis janvier 2019 (20% pour les acquisitions avant janvier 2019). Leur valeur comptable à fin juin 2023 est de 60.273 k€.

Les immobilisations corporelles s'élèvent à 3.996.670 k€ à fin juin 2023 par rapport à 3.942.087 k€ au 31 décembre 2022 (+54.583 k€). Cette évolution s'explique notamment par les nouveaux investissements nets du premier semestre (133.421 k€, déduction faite des interventions clientèle de 41.215 k€) ainsi que par les amortissements pratiqués sur les immobilisés et sur la plus-value à fin juin 2023 pour 78.827 k€.

En ce qui concerne les immobilisations financières, ORES Assets détient 2.453 actions d'ORES sc, 7 parts de Laborelec, 2.400 parts d'Igretec, 62 parts d'Atrias et 93 actions de Connexio.

Les créances à plus d'un an augmentent de 382 k€ par rapport à 2022 (7.677 k€ au 30 juin 2023). Il s'agit de créances détenues sur les communes dans le cadre, d'une part, du remplacement des lampes Hg/HP dont le projet s'est terminé en 2019 et, d'autre part, suite à l'AGW EP<sup>1</sup> prévoyant le remplacement dans les dix ans à venir de toutes les lampes d'éclairage public communal par des LED.

Les stocks et commandes en cours d'exécution (12.682 k€) sont composés des travaux en cours pour compte de sociétés privées et des communes.

Les créances commerciales à un an au plus s'élèvent à fin juin 2023 à 154.114 k€ contre 131.853 k€ au 31 décembre 2022. Ces créances commerciales se composent notamment des créances vis-à-vis des fournisseurs d'énergie dans le cadre de la facturation des redevances de transit, ainsi que des créances envers la clientèle protégée et « fournisseur X ». La hausse provient entre autres de la créance détenue sur la CREG (+22.541 k€) et relative au tarif social spécifique appliqué à la clientèle protégée.

La rubrique « autres créances » à un an au plus (203.082 k€) comprend principalement les créances relatives aux dégâts aux réseaux occasionnés par des tiers, celles relatives à l'impôt (impôt des sociétés – versements anticipés de 40.000 k€) ainsi que le compte-courant envers ORES sc (162.852 k€). La diminution s'explique en grande partie par un compte courant envers la filiale ORES sc moins élevé à fin juin 2023 que à fin 2022 (-43.465 k€) suite à des dépenses importantes durant le premier semestre 2023 particulièrement en matière d'achat d'énergie dont une partie sera à récupérer au travers des soldes régulatoires.

Les comptes de régularisation (179.892 k€) comprennent notamment le solde des capitaux pensions restant à prendre en charge pour un montant de 9.897 k€, la redevance de voirie gaz (19.259 k€), le solde régulateur de la redevance de transport et de la cotisation fédérale (19.450 k€), des charges diverses à reporter pour un montant de 20.880 k€ et les actifs régulatoires liés à la distribution pour 101.143 k€.

---

<sup>1</sup> L'Arrêté du Gouvernement wallon du 14 septembre 2017 modifiant l'Arrêté du Gouvernement wallon du 6 novembre 2008 relatif à l'obligation de service public imposée aux gestionnaires de réseaux de distribution en termes d'entretien et d'amélioration de l'efficacité énergétique des installations d'éclairage public.

b) Passif

Les apports disponibles et indisponibles s'élèvent au 30 juin 2023 à 867.464 k€ et sont inchangés par rapport à la situation du 31 décembre 2022. Ils sont représentés par 66.321.987 parts.

La plus-value de réévaluation des immobilisations corporelles s'élevant à 439.994 k€ représente la différence initiale entre la RAB et la valeur comptable de ces mêmes immobilisations. Elle diminue annuellement du montant de l'amortissement au taux de 2%.

Les réserves (609.854 k€) augmentent par le transfert en réserves indisponibles de l'amortissement de la plus-value de réévaluation (10.384 k€).

Les provisions pour risques et charges s'élèvent à 34.618 k€ à fin juin 2023, en baisse de 25.834 k€ due notamment à l'utilisation de la provision pour contrats déficitaires sur les achats d'énergie (OSP et pertes) pour un montant de 23.998 k€. Aucune nouvelle provision n'a été constituée à fin juin 2023.

Les dettes à plus d'un an de 2.080.503 k€ sont en diminution de 6 k€ par rapport à fin 2022 suite aux mouvements des cautionnements au cours du premier semestre 2023. Elles représentent les emprunts contractés auprès des établissements de crédit, les garanties déposées par les fournisseurs d'énergie à rembourser ultérieurement et les montants mis à disposition par ORES sc.

Les dettes à plus d'un an échéant dans l'année (139.546 k€) sont constituées par le capital des emprunts à rembourser au second semestre 2023. Un remboursement de 725 k€ a été effectué au cours du premier semestre 2023.

Les fournisseurs divers ainsi que les factures à recevoir constituent l'essentiel des dettes commerciales. Elles s'élèvent à 159.413 k€ à fin juin 2023 contre 104.366 k€ à fin décembre 2022. L'augmentation provient, en majeure partie, du solde des factures à payer et à recevoir pour l'achat d'énergie (OSP et pertes).

Les acomptes reçus sur commande (86.479 k€) comprennent les facturations intermédiaires adressées à la clientèle protégée et sous « fournisseur X » (OSP) ainsi que les acomptes de clients pour travaux à effectuer.

Les dettes fiscales, salariales et sociales s'élèvent à 3.577 k€ et sont constituées, du montant de TVA à payer pour la période de juin 2023 pour un montant de 3.217 k€ et du montant de précompte mobilier à payer sur le solde des dividendes, versé fin juin 2023 (360 k€).

La rubrique « autres dettes » s'élève à 99.968 k€ et comprend les avances reçues (par la Région wallonne et par l'Etat fédéral) pour l'extension du tarif social (44.516 k€), pour le remboursement du tarif Prosumer (51.185 k€), et pour les primes à l'énergie (475 k€). L'augmentation de cette rubrique s'explique par la réception, durant le premier semestre 2023, de nouvelles avances importantes de la Région wallonne et de l'Etat fédéral dans le cadre de l'octroi de ces primes par l'intermédiaire d'ORES Assets.

Les comptes de régularisation du passif (49.025 k€) sont principalement constitués de la provision relative aux charges financières (9.328 k€) et de la redevance de transit non relevée (36.006 k€). La diminution significative constatée à fin juin 2023 provient de la baisse des passifs réglementaires suite à l'enregistrement d'actifs réglementaires importants à fin juin 2023 (voir explication ci-dessus).

## **Rapport du commissaire au conseil d'administration de ORES ASSETS SC sur l'examen limité de l'information financière intermédiaire pour la période de six mois clôturée le 30 juin 2023**

### **Introduction**

Nous avons procédé à l'examen limité de l'information financière intermédiaire ci-jointe comprenant la situation financière de ORES ASSETS SC au 30 juin 2023 ainsi que les notes explicatives. L'établissement et la présentation de cette information financière intermédiaire conformément au référentiel comptable belge, à l'exception des éléments liés aux annexes ainsi qu'au schéma des comptes, relèvent de la responsabilité du conseil d'administration. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur cette information financière intermédiaire sur la base de notre examen limité.

### **Etendue de notre examen limité**

Nous avons effectué notre examen limité conformément à la norme internationale ISRE 2410 "Examen limité d'informations financières intermédiaires effectué par l'auditeur indépendant de l'entité". Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des responsables comptables et financiers ainsi qu'à mettre en œuvre des procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est très inférieure à celle d'un audit effectué conformément aux Normes Internationales d'Audit et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait de relever. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

### **Conclusion**

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'éléments qui nous laissent à penser que l'information financière intermédiaire ci-jointe n'a pas été établie, dans tous ses aspects significatifs, conformément au référentiel comptable belge, à l'exception des éléments liés aux annexes ainsi qu'au schéma des comptes.

Battice, le 5 octobre 2023

Signé numériquement par  
Christophe Colson (Signature)

DN : cn=Christophe Colson  
(Signature), c=BE

BDO Réviseurs d'Entreprises SRL

Commissaire

Représentée par Christophe COLSON